



Mardi 10 novembre 2020

Aide aux plus démunis : premiers bilans en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les Bouches-du-Rhône

■ La Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Ce mardi 10 novembre 2020, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône, a réuni le **Groupe régional d'appui à la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**.

Lancé en 2018 par le président de la République, la stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté a pour ambition d'agir contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles.

Pour ce faire l'État s'est engagé au niveau national sur près de 8,5 milliards d'euros pour décliner cette stratégie sur la période 2019-2022.

Cet effort s'est encore accentué récemment par l'annonce du Premier ministre de renforcer les moyens de cette stratégie pour 1,8 milliard d'euros qui s'ajoutent aux mesures spécifiquement prises depuis le début de la crise sanitaire (1,5 milliard d'euros) et aux mesures de lutte contre la pauvreté du Plan de relance (plus de 6 milliards d'euros).

Le renforcement annoncé par le Premier ministre porte sur **trois priorités** :

- le soutien au pouvoir d'achat des plus modestes ;
- l'amplification des moyens de l'insertion ;
- l'accès à l'hébergement et le maintien dans le logement.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





Une **aide exceptionnelle de solidarité** sera ainsi versée le **27 novembre** aux **bénéficiaires des minimas sociaux et aux familles avec enfant bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL)**. Cette même aide versée en mai dernier avait concerné 340 000 foyers de la région et 460 000 enfants.

Deux sujets mobilisent particulièrement les services de l'État dans la gestion de cette crise sur le plan financier et sous l'angle de la coordination des acteurs :

- la lutte contre la précarité alimentaire (**12 millions d'euros dépensés par l'État à l'échelle régionale en 2020** contre 1 million d'euros les années précédentes)
- la mise à l'abri des personnes vulnérables (de **106 à 130 millions d'euros dépensés en 2020**).

■ Focus départemental sur l'engagement de l'État dans la mise à l'abri des personnes vulnérables et sur le volet de l'aide alimentaire dans les Bouches-du-Rhône

◆ L'hébergement d'urgence

➤ *Le dispositif hôtelier*

Dès mars 2020, au cours de la première période de confinement, **1 392 places** ont été mobilisées dans le parc hôtelier, soit **1 033 places supplémentaires**, ce qui correspond à une **augmentation de plus de 287 %**. Le département des **Bouches-du-Rhône aura été, avec ceux d'Île-de-France, celui qui aura ouvert le plus grand nombre de places** durant cette première phase de gestion de la crise sanitaire.

Conformément aux instructions du ministre du Logement, aucune remise à la rue n'a été opérée en juin suite au déconfinement. La baisse de l'occupation hôtelière est la conséquence de l'orientation des personnes sur des places d'hébergement plus durables ou à leur sortie volontaire du dispositif hôtelier. Ainsi, à la veille de la mise en œuvre du couvre-feu pour la métropole d'Aix-Marseille le 17 octobre, **727 personnes étaient encore hébergées à l'hôtel**.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





Depuis, **121 chambres supplémentaires ont été louées** dans cinq hôtels à Marseille. **Ainsi, 900 personnes sont accueillies à ce jour à l'hôtel, soit 173 personnes supplémentaires.**

Le travail de prospection continue et devrait permettre de mobiliser **180 chambres et 67 studios supplémentaires (dont 33 à partir du 1^{er} décembre)** répartis dans neuf autres hôtels, en cours d'expertise et/ou de conventionnement.

➤ *Les centres d'hébergement*

En plus des 1 117 places d'hébergement d'urgence existantes (650 en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et 467 hors CHRS), **91 places supplémentaires ont été créées dans le courant du second trimestre.**

60 autres places financées par l'État, pour les personnes isolées à la rue, vont ouvrir fin novembre.

Deux autres projets sont par ailleurs cours d'élaboration, en partenariat avec la ville de Marseille :

- **40 places** pour une ouverture envisagée dans le courant du mois de novembre ;
- **60 places** qui pourraient accueillir prioritairement des femmes victimes de violences ou des mères avec enfants (probablement dans le courant du mois de décembre).

Enfin, **depuis mars dernier, et à Marseille en particulier, un million de masques chirurgicaux ont été distribués par l'État aux publics vulnérables, via les associations de l'action sociale et de l'hébergement d'urgence.** Cet effort en matière de protection des personnes en situation de grande précarité sera poursuivi au cours des prochaines semaines grâce à la mobilisation de stocks nationaux.

Par ailleurs au mois de septembre, l'État a financé la distribution de 1 823 328 masques lavables adressés par La Poste aux 300 000 habitants du département, bénéficiaires de la complémentaire santé (CSS) et de l'aide médicale d'État (AME) à raison de 6 masques par personne. La très grande majorité des bénéficiaires se trouvait dans la ville de Marseille.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr



◆ **L'aide alimentaire**

Depuis le début de la crise sanitaire, l'aide alimentaire est l'une des priorités des services de l'État.

Des mesures rapides pour assurer l'accès à l'aide alimentaire des plus démunis ont été mises en œuvre, dans un premier temps, au bénéfice des personnes vivant à la rue ou logées en hôtel, puis à destination des personnes habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Depuis le début du premier confinement, ont été distribués :

- **jusqu'à 3 600 repas par jour** à la rue et en hébergement d'urgence
- **cinq tonnes de denrées par semaine** dans les camps, squats et bidonvilles, au plus fort de la crise ;
- **jusqu'à 90 tonnes de denrées par semaine** réparties par la Banque alimentaire dans les QPV (contre 60 en moyenne habituellement) au bénéfice de près de 180 associations du département ;
- des chèquiers État pour les personnes à la rue et habitant les QPV.

Depuis la mise en œuvre du couvre-feu et du deuxième confinement, **la coordination de l'aide alimentaire associant l'État, le réseau associatif et les collectivités locales a été réactivée, sous l'égide de Marie Aubert, préfète pour l'égalité des chances.**

Il est ainsi envisagé d'augmenter de 500 le nombre de repas distribués à la rue pour le porter à 2 500.

Afin d'assurer l'approvisionnement nécessaire auprès de la Banque alimentaire, les habilitations provisoires aux associations qui souhaiteront s'investir seront accordées dans les limites des possibilités d'approvisionnement de la Banque alimentaire, que l'État s'attachera à soutenir de nouveau.

Au final, depuis le mois de mars, ce sont plus de 6 millions d'euros qui auront été dépensés par l'État au bénéfice de l'aide alimentaire en faveur des plus démunis dans l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

